

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 novembre à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Grainville sur Odon en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, maire.

Membres présents : Emmanuel MAURICE - Patrick DENOYELLE - Didier DEGUETTE - Christèle DELAUNAY - Dominique BASSET - Christel ROGER - Nathalie DRIAUX - Marie-Paule GERVAIS - Bertrand CAGNEAUX
Membres absents : Virginie JOBARD - Didier LELIEVRE.- Karine TRASSARD-DERDA - Jean-Luc FAVREL- Richard ORHANT

Le conseil municipal est composé de 14 membres en exercice, 9 membres sont présents.
Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : Dominique BASSET

🚩 Objet : Repas des aînés : montant de la participation des accompagnants Délibération N° 2018*32

Monsieur le maire rappelle que le repas des aînés s'est tenu le dimanche 4 novembre 2018 dans la salle polyvalente de Grainville sur Odon avec le concours du traiteur ALLIX et pour la première fois un animateur magicien, fort apprécié ; est venu agrémenter l'après-midi.

Cette année, 62 convives âgés de plus de 65 ans ont participé au repas offert par la municipalité. Une participation est demandée aux personnes accompagnatrices.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer cette participation à 30 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer le montant de la participation à 30 euros et autorisent monsieur le maire à encaisser les chèques.

🚩 Objet : Décision modificative N°2 Délibération N° 2018*33

Monsieur le maire explique qu'il convient de faire un ajustement de crédits pour régler la dernière échéance de l'emprunt de l'année 2018

Il propose au conseil municipal de prendre la décision modificative suivante :

Section fonctionnement

- Diminution de crédits sur le compte : 61524 d'un montant de 38.96 €
- Augmentation de crédits sur le compte 021 du même montant 38.96 €

Section investissement

- Augmentation de crédits sur le compte 1641(DI) d'un montant de 38.96 €
- Augmentation de crédits sur le compte 023 (RI) d'un montant de 38.96 €

🚩 Objet : Décision modificative N°3 Délibération N° 2018*34

Monsieur le maire explique qu'il convient de faire un ajustement de crédits en dépenses de fonctionnement et notamment au chapitre 12

Il propose au conseil municipal de prendre la décision modificative suivante :

Section fonctionnement

- Diminution de crédits sur le compte : 61524 d'un montant de 774.51 €
- Diminution de crédits sur le compte 6411 d'un montant de 4 000.00 €
- Diminution de crédits sur le compte 64168 d'un montant de 2 500.00 €
- Augmentation de crédits sur le compte 6413 d'un montant de 7 274.51 €

Objet : Décision modificative N°4 Délibération N° 2018*35

Monsieur le maire explique qu'il convient de faire un ajustement de crédits en dépenses de fonctionnement et notamment au chapitre 65

Il propose au conseil municipal de prendre la décision modificative suivante :

Section fonctionnement

- Diminution de crédits sur le compte : 61524/011 d'un montant de 1 772.00 €
- Augmentation de crédits sur le compte : 657363/65 d'un montant de 1 772.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à inscrire les sommes ci-dessus par décisions modificatives budgétaires.

Rapport des commissions

Patrick Denoyelle informe le conseil des points suivants.

- Retard d'une semaine des travaux d'effacement des réseaux rue de 15^{ème} division écossaise, l'entreprise SATO a commencé les travaux le lundi 12 novembre.
- Retard d'un mois pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement. L'entreprise PEREZ débutera le chantier fin novembre ou début décembre.

La commission travaux a proposé plusieurs projets programmés pour 2019.

- achat d'un tracteur-tondeuse pour 14 000 €,
- rénovation des bordures et caniveaux dans la commune pour 2 790 €,
- aménagement de l'accès à l'ancienne mairie en enrobé pour 1 776 €,
- implantation d'une nouvelle haie mitoyenne entre l'ancienne mairie et un riverain, le coût sera partagé pour 1 584 €
- installation de tables de pique-nique sur l'aire de loisirs sous le kiosque au printemps,
- élagage de neuf arbres au cimetière devenus gênants pour 1 134 €.
- arrachage d'arbustes rue du château d'eau pour 1 592 €.

Tous ces projets avec d'autres seront revus lors de la préparation du budget 2019,

Réforme électorale

La réforme des listes électorales entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019, avec la mise en place du Répertoire Electoral Unique. Une commission de contrôle doit être créée, elle vient se substituer à la commission administrative existante, elle est composée d'un conseiller municipal volontaire, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance (TGI). Pour la commune de Grainville sur Odon, Nathalie DRIAUX (titulaire) et Christel ROGER (suppléante) se sont portées volontaires pour assurer cette mission. Monsieur RABEL Michel reste le délégué du TGI et monsieur LEJEUNE Guy, celui de l'administration rappelle Emmanuel MAURICE.

Quelques dates à retenir :

18 janvier 2019 : cérémonie des vœux

25 mai 2019 : la troupe de théâtre de l'Escarpin se produira à la salle polyvalente le samedi 25 mai

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20h30.